

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Aux personnes concernées par un règlement de modification du règlement de zonage 424-2011 visant l'ensemble de la municipalité de Chertsey.

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale adjointe par intérim et Service du greffe de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 15 juin 2020, le conseil a adopté, par sa résolution 2020-227, un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin :

d'inclure l'usage résidence de tourisme à l'annexe A du règlement de zonage « ventilation des usages ».
2. Dans le respect de l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, le conseil municipal suspend la tenue de l'assemblée publique de consultation, jusqu'à ce que les processus d'adoption réglementaires normaux soient rétablis. La date de l'assemblée publique de consultation, au cours de laquelle le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer, sera publiée dans un avis public diffusé à ce moment.
3. Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 424-2011 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h et 16 h et sur le site Internet de la municipalité au www.chertsey.ca

Donné à Chertsey, ce 19^e jour du mois de juin 2020.

Monique Picard

Monique Picard
Directrice générale adjointe par intérim
et Service du greffe